



Coup de projecteur sur

## L'éclairage des vélos

# I Voir, mais surtout être vu

L'été touche à sa fin, les jours commencent à raccourcir de façon sensible, les trajets quotidiens du matin ou du soir vont bientôt commencer ou se terminer dans l'obscurité.

Selon le bureau suisse de prévention des accidents (<http://www.bpa.ch>) :

"Les cyclistes courent un risque d'accident trois fois plus grand de nuit que de jour.

Il est évident que cela tient à leur mauvaise perceptibilité dès la tombée de la nuit. A cause de leur silhouette mince et de l'éclairage relativement faible d'un vélo, les cyclistes sont moins bien perceptibles que les autres véhicules, même s'ils circulent avec la lumière.

De nuit et par temps de pluie, ou s'ils se trouvent dans le champ visuel latéral d'un automobiliste, ils courent des risques supérieurs à la moyenne."

### **Pour continuer à circuler à vélo en sécurité, il faut se faire bien voir.**

En milieu urbain, il y a souvent assez de lumière pour pouvoir circuler en y voyant suffisamment. On voit notamment bien les voitures, dont les feux sont allumés. En revanche un vélo non éclairé est quasiment invisible jusqu'au dernier moment, et alors il peut déjà être trop tard.

Voir c'est bien, être vu c'est mieux. Il faut absolument :

- émettre de la lumière (dispositif d'éclairage)
- renvoyer la lumière, et notamment celle des phares des voitures (dispositifs réfléchissants)

Mais un éclairage performant n'assure pas à lui seul une bonne visibilité : porter des vêtements de couleurs claires et des bandes réfléchissantes est vivement conseillé.

Si vous utilisez votre vélo régulièrement de nuit, optez pour un éclairage à dynamo et phares fixés au vélo, et complétez-le par l'utilisation de feux amovibles à diodes. Pour un usage occasionnel, les feux à piles peuvent suffire.

Dans tous les cas, bardez votre cadre d'adhésif réfléchissant, portez des brassards ou une chasuble et utilisez un écarteur.

N'attendez pas Noël pour vous éclairer, car "**A vélo, la lumière c'est la vie**"

## II Les obligations

### Que dit le code de la route ?

*Art R313-4 X. - La nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, tout cycle doit être muni d'un feu de position émettant vers l'avant une lumière non éblouissante, jaune ou blanche.*

*Art R313-5 V. - La nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, tout cycle doit être muni d'un feu de position arrière. Ce feu doit être nettement visible de l'arrière lorsque le véhicule est monté.*

*VI. - Lorsque la remorque d'une motocyclette, d'un tricycle à moteur, d'un quadricycle à moteur, d'un cyclomoteur ou d'un cycle, ou son chargement, sont susceptibles de masquer les feux de position arrière du véhicule tracteur, la remorque doit être munie du ou des dispositifs correspondants, dont le nombre est fixé à deux obligatoirement si la largeur de la remorque dépasse 1,30 mètre.*

*Art R313-18 V. - Tout cycle doit être muni d'un ou plusieurs catadioptrés arrière.*

*VI. - Lorsque la remorque d'une motocyclette, d'un quadricycle à moteur, d'un tricycle à moteur, d'un cyclomoteur ou d'un cycle, ou son chargement, masque le ou les catadioptrés du véhicule tracteur, la remorque doit être munie du ou des dispositifs correspondants, dont le nombre est fixé à deux obligatoirement si la largeur de la remorque dépasse 1,30 mètre.*

*Art R313-19 III. - Tout cycle doit être muni de catadioptrés orange visibles latéralement.*

*Art R313-20 III. - Les pédales de tout cycle, cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur doivent comporter des catadioptrés, sauf dans le cas des cycles à deux roues à pédales rétractables.*

*IV. - Tout cycle doit être muni d'un catadioptré blanc visible de l'avant.*

*V. - Tout cycle peut comporter à l'arrière et à gauche un dispositif écarteur de danger.*

*[Commun aux articles R313-4, R313-5, R313-18, R313-19, R313-20] Le fait pour tout conducteur d'un cycle de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la première classe.*

### En résumé

- en permanence :

catadioptrés à l'avant (blancs), catadioptrés à l'arrière, catadioptrés latéraux orange, catadioptrés sur les pédales.

- "la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante" :

feu avant blanc ou jaune ET feu arrière rouge.

## III Les équipements

### 1ere partie : l'éclairage

#### 1. Dynamo + phares fixés à demeure

On est sûr de ne pas les oublier, mais ils ont l'inconvénient de ne pas fonctionner pas à l'arrêt (feux rouges, stops, etc.). Pour les vélos non équipés d'origine, on trouve des kits complets (dynamo à fixer sur le support de frein, phare et feu arrière, fil et visserie) à partir de 12 €.

#### 2. Systèmes à piles

Ils sont amovibles, et donc plus sensibles au vol ou à l'oubli à la maison. De nombreux modèles existent, de qualité et de prix divers. Le choix se fera en fonction de la fréquence d'utilisation (intensive ou simple dépannage) et des conditions d'éclairage des voiries fréquentées.

Le système de fixation doit être facile à manipuler et suffisamment solide pour un usage régulier. Eviter les formats de piles rares et chers.

Pensez à vérifier le niveau de charge des piles avant de partir (les nouvelles normes rendent obligatoire la présence d'un témoin du niveau de décharge). Au besoin, prenez un jeu de piles de rechange avec vous.

##### a) à ampoule, halogène ou non

Un phare avant avec ampoule halogène éclairera mieux la route qu'un phare à ampoule standard. L'autonomie est assez réduite, de quelques heures à une ou deux dizaines.

##### b) à diodes

Les diodes ne s'usent pas, grillent très rarement et consomment très peu, les piles durent donc plus longtemps (jusqu'à plusieurs centaines d'heures). La lumière produite est très visible, mais la capacité d'éclairage est réduite : les diodes blanches à l'avant ne permettent pas d'éclairer la route. Certains systèmes proposent un mode clignotant, qui améliore la visibilité, mais n'est pas homologué.

Peu encombrants, ces systèmes complètent parfaitement un éclairage classique par dynamo, en continuant de fonctionner à l'arrêt et en permettant de remédier à la défaillance toujours possible d'une ampoule.



Coup de projecteur sur

## L'éclairage des vélos

### III Les équipements

#### 2eme partie : les systèmes réfléchissants

##### 1.obligatoires

Si votre vélo n'en a jamais été équipé, ou si vous les avez cassés ou perdus, remplacez le catadioptré rouge à l'arrière, le blanc à l'avant, les catadioptrés oranges de rayons ou de pédales. Cela vous coûtera quelques euros chez tous les vélocistes et remettra votre vélo en conformité.

##### 2.additionnels

###### a) écarteur

Il s'agit d'un petit bras mobile en plastique qu'on fixe à l'arrière gauche du vélo. D'environ 30 cm de long, il est muni de catadioptrés, blanc vers l'avant, rouge vers l'arrière. Déplié perpendiculairement au vélo, il donne une meilleure perception du gabarit du vélo et améliore ainsi la perception du cycliste par les automobilistes, pour les inciter à respecter la distance minimale de dépassement (1 m en ville, 1,50 m hors agglomération). Il renforce la visibilité de nuit. A partir de 6 €.

###### b) brassards

En tissu de couleur vive (jaune ou orange) avec des bandes réfléchissantes pour la nuit, et munis d'une fermeture par scratch, utilisez-les aux chevilles pour serrer votre pantalon : le mouvement de pédalage vous rendra bien visible dans les phares de voiture.

###### c) gilet ou baudrier

Un gilet ou une chasuble jaune vif avec de larges bandes réfléchissantes, c'est l'assurance d'attirer l'attention des automobilistes. (vêtements de chantier, environ 15 €).

###### d) adhésifs

On trouve en grande surface à partir de 6 € un lot de deux rouleaux de ruban adhésif, un blanc à micro billes réfléchissantes améliorant la visibilité de nuit et un rouge fluo bien visible de jour. A coller abondamment sur le cadre, la fourche, les haubans, le porte-bagages...

###### e) pneus à flancs réfléchissants

Un bande réfléchissante sur chaque flanc des pneus forme une "couronne lumineuse" et renforce la visibilité latérale. Efficace, mais peu répandu.